

PastoraLoup®

Programme associatif de soutien au pastoralisme en zones à loups

INFORMATION AUX ELEVEURS/BERGERS

PRESENTATION DE L'INITIATIVE

L'association **FERUS**, consciente des difficultés rencontrées par les professionnels de l'élevage face à la présence du loup, a mis en place, à son niveau, un programme de bénévolat appelé **PastoraLoup**, visant à apporter un soutien complémentaire aux éleveurs et bergers dans la mise en œuvre des moyens de protection.

Grâce à la mobilisation de personnes bénévoles, l'objectif est de renforcer la présence humaine auprès du cheptel et de participer aux divers travaux pastoraux facilitant l'exercice de la profession en zones à loups.

Depuis 1999, PastoraLoup concrétise sur le terrain la volonté de FERUS de collaboration entre les milieux de protection de la nature et ceux de l'élevage. La prise en compte des intérêts particuliers du pastoralisme et des intérêts généraux et collectifs de la préservation de la biodiversité est le fondement de l'action de FERUS dans cette problématique.

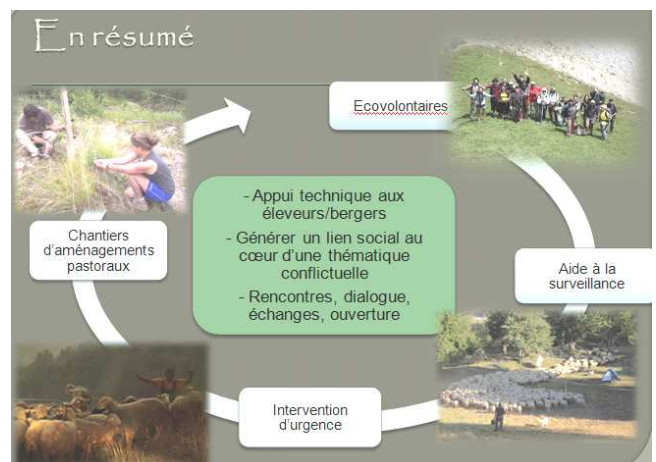
En 19 éditions, environ 700 bénévoles ont contribué à l'application de méthodes de protection et de cohabitation en partenariat avec plus d'une 50aine d'éleveurs sur différents massifs et départements concernés par le retour du loup.

ORGANISATION DU PROGRAMME

↳ Les bénévoles

FERUS «sélectionne» des candidats particulièrement attentifs à la problématique pastoralisme/loup. Ceux-là suivent ensuite un stage de sensibilisation complémentaire : 1 semaine en situation (sur un alpage) durant laquelle ils découvrent les bases de l'activité pastorale et prennent la mesure du "dossier loup" en France (intervenants : éleveurs, DDT 04, ONCFS). A l'issue de ce stage, l'organisation confirme ou non l'aptitude des participants à partir en mission durant la saison.

Frais de participation au programme pour les bénévoles :
adhésion FERUS (à partir de 15 €) + frais de stage (80 €)



↳ Les actions proposées aux éleveurs/bergers

- Une aide à la surveillance des troupeaux
- Des interventions d'urgence sur secteurs sensibles
- Le prêt de foxlights
- Des chantiers d'aménagements pastoraux

↳ IMPORTANT Fonctionnement des missions IMPORTANT

- **De mai à mi-novembre**, l'éleveur fixe selon ses besoins, le type et la durée des interventions sur son exploitation, **dans la limite de 45 jours (pour l'aide à la surveillance) sur les 150 environ d'estive** (à voir selon le contexte).

Selon les actions, chaque bénévole s'engage de quelques jours à 2 semaines. Plusieurs bénévoles peuvent donc se succéder si besoin pour assurer l'ensemble de la période sollicitée.

- **Pendant leur temps de mission "aide à la surveillance", les bénévoles sont nourris par l'éleveur** et par l'association uniquement lors des chantiers et interventions d'urgence **en groupe**. Si les bénévoles réalisent leurs propres courses, sur demande de l'éleveur, ils doivent compter un **budget de 10€ par jour**. L'éleveur effectuera le remboursement sur présentation des factures.

- Pour les bénévoles se déplaçant en transport collectif (train/bus/covoiturage), l'éleveur qui les sollicite s'engage dans la mesure du possible à aller les chercher à la gare la plus proche. En cas d'empêchement majeur, ce transport peut être effectué par le technicien PastoraLoup.

Aide à la surveillance

L'éleveur reçoit sur son exploitation ou en estive, un/des bénévoles suivant la durée souhaitée, pour assurer autant que possible, une présence permanente au troupeau et participer à la mise en place quotidienne du dispositif de protection. Les bénévoles se succèdent par périodes de 2 semaines en moyenne. Chaque "montagne" étant différente, chaque troupeau particulier et chaque berger ayant sa propre méthode de travail, les tâches des bénévoles varient selon les alpages. Leur activité principale demeure le plus souvent la surveillance nocturne du troupeau.

Les différentes missions du bénévole :

- Assurer une présence humaine permanente : journée **ou** nuit, bivouac à proximité du troupeau, rondes + ou - régulières, vérification de l'état des clôtures
- Renforcer la surveillance effectuée par le berger, ou relayer le berger (nuit, chôme, autres tâches) en cas de menace marquée
- Aide au parcage, mise en place/déplacement des parcs mobiles
- Gestion des chiens de protection : nourrissage, aide aux soins, interactions randonneurs (sensibilisation, information)

ATTENTION : même si le bénévole est aussi là pour découvrir le monde pastoral **en aucun cas il ne peut conduire le troupeau (action de garde). Il est « un outil » de protection et prévention supplémentaire et complémentaire aux actions menées, entre autre, par l'Etat et il ne peut se substituer à l'éleveur/au berger/à l'aide berger.** De même que le bénévole PastoraLoup ne peut être considéré comme un salarié de FERUS. L'association FERUS, l'éleveur, le berger ne peuvent entretenir avec lui de rapport de subordination.

Les bénévoles disposent de leur propre matériel (tente, matelas, sac de couchage...) pour dormir auprès des bêtes.

Cependant, le nécessaire pour leurs repas quotidiens (réchaud, gamelle, alimentation...) est fourni par l'éleveur. De plus, il est mis à leur disposition le minimum pour une hygiène quotidienne (douche solaire, point d'eau...) et un endroit sec où ils peuvent se reposer/s'abriter si le besoin s'en fait sentir (cabane, exploitation...).

Le bénévole PastoraLoup, dans la limite de ses compétences, représente une aide complémentaire, proposée à l'éleveur, au berger, dans le cadre exclusif d'un soutien aux activités liées à la gestion du risque de prédation sur le troupeau et à sa protection face au loup.

Intervention d'urgence

FERUS propose un bénévole/une équipe de bénévoles pour venir en aide rapidement à un éleveur dont le cheptel serait soumis à une pression soudaine et soutenue de la part d'un prédateur. Le but est, pour cette équipe, d'assister durant cette période de crise l'éleveur qui le souhaite, dans la protection de son troupeau afin de faciliter le retour "à la normale".

En concertation avec l'éleveur et sous sa tutelle, l'équipe pourra durant cette période, participer au tri des brebis, à leur regroupement nocturne, à la recherche des animaux effarouchés, blessés ou tués, à la restauration des parcs de regroupement et toute autre action de première urgence à mener en pareille situation.

Le technicien PastoraLoup organise le transport, la logistique et le suivi des opérations. L'intervention sur le site n'est que ponctuelle et sa durée dépend de l'intensité de la menace, de la fréquence et de la gravité des attaques du prédateur. La mission de l'équipe (2 à 5 personnes) ne pourra pas, dans tous les cas, dépasser la durée de 5 jours consécutifs.

Chantier d'aménagement pastoral

FERUS participe à des chantiers de création ou rénovation d'ouvrages et équipements pastoraux (mise en place de parc/clôture fixe, sécurisation de clôture existante, rénovation/construction de cabane d'alpage, création de point d'eau sécurisé, travaux d'amélioration de la visibilité dans des secteurs boisés ou embroussaillés...) qui facilitent la mise en œuvre de pratiques pastorales moins vulnérables au risque de prédation.

En fonction du type de travaux, une équipe de 2 à 6 personnes participe au chantier par période d'1 à 4 jours, renouvelable si besoin. L'encadrement est assuré par le technicien PastoraLoup en coordination avec l'éleveur et les différents partenaires à la réalisation des travaux. L'équipe est autonome au niveau logistique. L'hébergement, la restauration, l'équipement spécifique des bénévoles sont pris en charge par FERUS, ou par l'éleveur s'il en exprime l'envie.

Le montage et démontage des parcs nécessitant la présence des bénévoles PastoraLoup, et ce depuis plusieurs années, ne font plus l'objet de chantiers menés par l'action de FERUS.

Nous ne voulons en aucun cas nous inscrire dans un système d'assistantat. Le système d'exploitation doit être autonome dans son fonctionnement, et non reposer sur la seule intervention de nos bénévoles.

Au cours des missions, les bénévoles sont suivis par l'animateur PastoraLoup. Ces rencontres permettent de contrôler l'évolution du programme, d'y apporter si besoin les améliorations ou corrections nécessaires et d'éviter les éventuels conflits.

→ Fin de saison

- Le technicien PastoraLoup rencontre/contacte les éleveurs partenaires pour recueillir leur témoignage et leurs impressions sur la saison écoulée
- FERUS demande à chaque bénévole de remplir un compte-rendu de leur mission
- Un week-end de restitution clôture la saison et réunit les différents acteurs de la saison pour en faire le bilan de façon conviviale. Les éleveurs y sont invités (1/2 pension prise en charge) par l'association FERUS.
- Un rapport d'activité est édité par FERUS à chaque fin de saison

→ Convention

Quelle-que soit leur mission les bénévoles signent une **convention tripartite** avec l'éleveur, FERUS et le(s) partenaire(s) s'il y a. Cette convention définit les objectifs et modalités des missions, le rôle et les moyens d'action de chacun des signataires, sans oublier les limites à ne pas dépasser.

→ Assurances

Lors des missions, **les bénévoles sont assurés par FERUS** par le biais de l'adhésion en tant que membres associatifs. Ils sont **sous la responsabilité de FERUS**. En cas d'accident, un délai de 48 heures maximum doit être respecté pour prévenir un responsable de l'association (*cf. numéros en bas de page*). Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent de leur assurance responsabilité civile, obligatoire lors de l'inscription. Le matériel ainsi que les objets personnels sont à leur propre charge.

POUR BENEFCIER DU PROGRAMME

- Les éleveurs doivent exercer dans les Alpes de Haute-Provence, les Alpes Maritimes, les Hautes-Alpes, l'Isère, le Var ou la Savoie, en zones de présence permanente ou en zones de colonisation de l'espèce et avoir recours aux différents moyens de protection (vérification de la mise en place).
- S'ils désirent solliciter le soutien de bénévoles, ils doivent au plus tôt dans la saison contacter pastoraLoup au **06 60 38 13 77** ou par mail : pastoraloup.ferus@ferus.org, afin d'organiser une première rencontre et définir les modalités du partenariat.
- L'éleveur s'engagera ensuite, avec le/les bénévoles et l'association en signant une **convention tripartite** propre à chaque mission où le rôle et l'action de chacun des partenaires sont clairement définis. Une clause de rupture de contrat permet à chacun, à tout moment, de mettre fin à l'expérience afin d'éviter, le cas échéant, un surcroît de tension sur l'alpage.

**Aucune participation financière n'est demandée à l'éleveur
par l'association FERUS pour conclure ce partenariat.
Seule la prise en charge des repas quotidiens du bénévole lui est imposée.**

Si cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter !

FERUS

BP 80 114 - 13718 Allauch cedex - 04 91 05 05 46 (président) - www.ferus.fr

P. BOFFY (coordinateur pastoralisme) : 06 29 90 07 07

Contact PastoraLoup : 06 60 38 13 77 – pastoraloup.ferus@ferus.org